

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achatsic
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 avril 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231017

***Accorder un contrat à Sanexen services
environnementaux inc, pour des travaux de
réhabilitation de conduites d'eau secondaires par
chemisage dans diverses rues de la ville de
Montréal. Dépense totale de 4 766 280,13 \$ (contrat:
4 186 830,46 \$ + contingences: 445 624,42 \$ +
incidences: 133 825,25 \$), taxes incluses. Appel
d'offres public 463216 - 2 soumissionnaires.***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231017

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 17 033 333,57 \$ (contrat: 14 831 324,16 \$ + contingences: 1 705 954,66 \$ + incidences: 496 054,75\$), taxes incluses. Appel d'offres public 463215 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 31 mars 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 7 avril, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal (arrondissements Lachine et LaSalle).

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que la longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2021 sera d'environ 21 kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, ceux-ci ont scindé le grand projet des travaux 2021 de réhabilitation de conduite d'eau potable en 8 contrats différents, dont celui à l'étude dans le présent rapport.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 21 jours et a permis de recevoir 2 soumissions. Il est à noter que parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le

prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 0,2% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Quant à l'écart de 22,7 % constaté entre la soumission de l'adjudicataire et la deuxième plus basse soumission conforme, il a été expliqué que les prix proposés par le deuxième plus bas soumissionnaire sont trop élevés par rapport au marché et ne reflètent pas l'ampleur des travaux à réaliser.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a donné des précisions sur les matériaux non conformes qui doivent être enlevés, outre les entrées en plomb. Des explications ont également été données sur l'état du marché pour ce type de projet.

La Commission est satisfaite des explications reçues et retient que le prix obtenu est juste par rapport à l'estimé de contrôle.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
- *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231017 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.